

Communauté de communes du Pays de St Aulaye

Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 4 mars 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS (19) :

Mesdames et messieurs Yannick LAGRENAUDIE, Jean-Michel SAUTREAU, Pascale ROUSSIE-NADAL, Delphine BONNIEU, Chrystelle BACQUEY, Rémi CHAUSSADE, Martine CONIJN, Pierre DE CUMOND, Arnaud DE MASGONTIER, Robert DENOST, David DESSAIGNE, Jean-Jacques GENDREAU, Jacky JAULIN, Jocelyne LACHAUD, Suzanne MARTY, Michelle NADAUD, Rémi RAMBONONA, Joël TRUFLEY, André VIAUD

ABSENTS EXCUSES (5) : Angelyna HAURY a donné pouvoir à Jean-Michel SAUTREAU, Xavier HALLAIRE a donné pouvoir à Martine CONIJN, Marielle CHABANET a donné pouvoir à Delphine BONNIEU, Alain MAILLETAS a donné pouvoir à Jocelyne LACHAUD, Denise RAGOT a donné pouvoir à Pascale ROUSSIE-NADAL

ABSENTS : /

A ÉTÉ DESIGNÉ COMME SECRÉTAIRE DE SEANCE : Robert DENOST

Approbation du compte-rendu de la réunion du 28 janvier 2021

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 28 janvier 2021.

Délibération n° 1 – Compétence mobilité

Jean-Michel SAUTREAU informe que les EPCI doivent se prononcer sur la prise de compétence « mobilité » au 31 mars 2021. 3 scénarii ont été examinés par le cabinet en charge de l'étude sur cette compétence :

1/ La communauté de communes décide de ne pas prendre la compétence au 31 Mars 2021

La Région Nouvelle Aquitaine devient l'Autorité Organisatrice sur leurs périmètres. Elle est compétente en mobilité locale.

2/ La communauté de communes se dote de la compétence avant le 31/03/2021 sans reprise des services régionaux intégrés à son ressort territorial.

3/ Les communautés de communes du Pays Périgord Vert prennent individuellement la compétence, avant le 31/03/2021 ou après dans le cadre de la réversibilité, sans demande de transfert des services régionaux existants pour la confier au Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert.

Le bureau communautaire, qui s'était prononcé en défaveur de la prise de compétence mobilité en décembre, confirme sa position lors de la réunion du 25 février, cette prise de compétence étant trop lourde à assumer.

En revanche, le bureau propose que la commission communautaire « affaires sociales, santé et mobilité » soit chargée de recenser les besoins du territoire afin qu'à partir de ce diagnostic, des propositions soient remontées et défendues auprès de la Région.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire, décide de refuser la prise de compétence mobilité.

Délibération n° 2 - Aides PIG-Habitat

Pascale ROUSSIE-NADAL informe que douze dossiers de demande de subvention pour des travaux de lutte contre la précarité énergétique et travaux pour l'autonomie ont été retenus par le comité de pilotage du P.I.G. sur le programme 2019/2021:

Nom - Prénom	Commune	Nature des travaux	Montant TTC des travaux	Subvention ANAH	Autre	Subvention CDC
PINAULT Dominique	Ribérac	Travaux pour l'autonomie : adaptation de la salle de bain	7 399 €	3 160 €	Caisse retraite 3 500 €	166,67 €
BREUIL Adrien	Douchapt	Travaux pour l'autonomie : adaptation de la salle de bain et des sanitaires	10 173 €	3 051 €	Caisse retraite 5 000 €	217,95 €

LHONNEUR Jean	St Privat	Travaux de lutte contre la précarité énergétique : installation d'une pompe à chaleur air/eau	13 950,27 €	7 934 €	Département 500 €	330,58 € Forfait ASE: 200 €
GUTIERREZ Raphael	La Roche-Chalais	Travaux de lutte contre la précarité énergétique : isolation extérieure et menuiseries	18 241,00 €	10 331 €	Département 500 €	430,45 € Forfait ASE: 200 €
FAUREYTIER Patrick	La Roche-Chalais	Travaux pour l'autonomie : adaptation de la salle de bain	1 454 €	384 €		33,05 €
DIOT Liliane	Ribérac	Travaux pour l'autonomie : installation d'un monte escalier	9 760 €	4 626 €	Caisse retraite 3 000 €	231,28 €
PEYTOURET Hervé	Ribérac	Travaux de lutte contre la précarité énergétique : installation d'une pompe à chaleur air/eau	12 871,00 €	5 490 €	Département 500 €	305,00 € Forfait ASE: 200 €
LUCAS Pierre	Tocane	Travaux de lutte contre la précarité énergétique : isolation du plancher et chauffage électrique	15 018,83 €	6 204 €	Département 500 € Caisse retraite 5 000 €	344,68 € Forfait ASE: 200 €
MOUCHE André	Cherval	Travaux de lutte contre la précarité énergétique : isolation des combles et menuiseries	13 434,28 €	7 585 €	Département 500 €	316,03 € Forfait ASE: 200 €
GERAUD Stéphane	St Martin de Ribérac	Travaux de lutte contre la précarité énergétique : pose d'un poêle à granulés, d'une VMC et menuiseries	12 546,00 €	7 119 €	Département 500 €	296,63 € Forfait ASE: 200 €
BRETONNET Christian	Verteillac	Travaux pour l'autonomie : adaptation de la salle de bain	8 213,20 €	3 160 €	Caisse retraite 2 500 €	160,98 €
AUTHIER Jean-Guy	Ribérac	Travaux de lutte contre la précarité énergétique : Isolation des combles, changement des menuiseries	4 825,00 €	2 773 €		115,55 € Forfait ASE: 200 €

Considérant que les travaux ont été réalisés conformément aux engagements, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver le paiement de ces aides accordées dans le cadre du P.I.G. habitat.

Délibération n° 3 – Aides au titre de l'assainissement non collectif

Conformément à la décision du Conseil Communautaire pour la participation de 60 € par vidange réalisée par les usagers pour chaque installation tous les six ans, le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, l'attribution des aides SPANC qui suivent :

Nom - Prénom	Commune	Vidangeur agréé	N° agrément	Montant de la facture TTC	Date de réception
ROCHEREAU Alain	St Michel de Rivière	Vidanges Coutrillottes	2010-33-9 (33)	242 €	27/01/2021
SCI Frapier	St Aulaye	Vigier Vidanges	16-20-10-0003	110 €	18/02/2021
LESIEUR Fabien	St Privat	Vigier Vidanges	16-20-10-0003	110 €	09/02/2021
ARDOUIN Christel	La Roche-Chalais	Vigier Vidanges	16-20-10-0003	132 €	03/03/2021

Délibération n° 4 - Maison France Services : Modification des statuts de la CdC avec ajout de la compétence

Le président rappelle que, par délibération du 10 décembre 2020, le conseil communautaire a approuvé la création d'une maison France Services, qui sera installée dans les locaux de la CC après son déménagement à la Roche-Chalais.

La préfecture informe que la CC doit se doter de la compétence requise selon la procédure de modification statutaire visée à l'article L. 5211-17 du CGCT. Le dispositif France Services relève de la compétence optionnelle « création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ».

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire, décide :

- d'approuver l'ajout de cette compétence aux compétences optionnelles de la communauté de communes du Pays de Saint-Aulaye
- d'approuver en conséquence sur la modification des statuts de la communauté de communes du Pays de Saint-Aulaye.

Les communes doivent se prononcer dans un délai de trois mois : la poursuite du processus de création nécessite une majorité qualifiée de communes favorables.

Les élus communautaires devront ensuite définir l'intérêt communautaire : « création et gestion d'un espace France Services à Saint Aulaye ».

Délibération n° 5 - Vote du compte administratif 2020 du budget annexe « Maisons d'accueil »

Le président donne lecture des chapitres des sections de fonctionnement et d'investissement du compte administratif 2020 du budget annexe « Maisons d'accueil ».

MAISON D'ACCUEIL

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
LIBELLES	DEPENSES	LIBELLES	RECETTES	LIBELLES	DEPENSES	LIBELLES	RECETTES
011 charges générales	3 824,21	013 atténuation charges		16 emprunts	14 069,16	10 FCTVA+divers	-
012 charges personnel		70 produits		10 dotations		1068 excédent fonct.cap.	21 002,59
14 attenu. de produits		73 impôts et taxes		20 Subventions versées		13 subventions équip.	-
65 charges de gestion		74 dotations	4 222,51	21 immob.corp.		16 emprunts	-
66 charges financières	6 055,07	75 autres produits	19 725,93	23 immob en cours	-	165 depots et caution	
67 charges exception.		76 produits financiers		23 opérations équip.		27 autres immo finan	
Dépenses réelles	9 879,28	77 produits exception.		27 autres immob.financ.		040 op.ordre transfert	
42 op.ordre entre section		Recettes réelles	23 948,44	040 op.ordre transfert		20 Dépenses imprévues	
		042 op.ordre entre section					
		43		report n-1	21 002,59	diverses operat	
		report n-1	-			1 report n-1	
TOTAL	9 879,28	TOTAL	23 948,44	TOTAL	35 071,75	TOTAL	21 002,59
RESULTAT FONCTIONNEMENT:			14 069,16	RESULTAT INVESTISSEMENT:			- 14 069,16
RESULTAT GLOBAL				-			
CAF BRUTE				14 069,16			
				58,75%			

Le Président, Yannick LAGRENAUDIE, se retire pour ne pas prendre part au vote.

Jacky JAULIN invite les membres du conseil communautaire à se prononcer sur le compte administratif 2020 du budget annexe « Maisons d'accueil ».

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte, avec 23 voix pour, le compte administratif 2020 « Maisons d'accueil » de la Communauté de Communes.

Délibération n° 6 - Vote du compte de gestion 2020 du budget annexe « Maisons d'accueil »

Le compte de gestion 2020 du budget annexe « Maisons d'accueil » dressé par le receveur est identique au compte administratif.

Le Président invite les membres du conseil communautaire à se prononcer sur la conformité du compte de gestion 2020 du budget annexe « Maisons d'accueil ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme au compte administratif par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération n° 7 - Affectation des résultats 2020 du budget annexe « Maisons d'accueil »

Le Conseil Communautaire, après avoir adopté le compte administratif du budget annexe « Maisons d'accueil » de l'exercice 2020 de la Communauté de Communes,

⇒ statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,

⇒ constatant que le compte administratif de l'exercice 2020 présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de 14 069,16 € ;
- un déficit d'investissement de 14 069,16 € ;

après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit :

Affectation du déficit d'investissement de 14 069,16 € au compte 001 ;

Affectation de l'excédent de fonctionnement de 14 069,16 € au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé).

Délibération n° 8 - Vote du compte administratif 2020 du budget annexe « Maison de santé »

Le président donne lecture des chapitres des sections de fonctionnement et d'investissement du compte administratif 2020 du budget annexe « Maison de santé ».

MAISON PLURIDISCIPLINAIRE DE SANTE

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
LIBELLES	DEPENSES	LIBELLES	RECETTES	LIBELLES	DEPENSES	LIBELLES	RECETTES
011 charges générales	8 321,51	013 atténuation charges		16 emprunts	14 099,93	10 FCTVA+divers	473,00
012 charges personnel		70 produits		10 dotations		1068 excédent fonct.cap.	24 130,24
14 attenu. de produits		73 impôts et taxes		20 Subventions versées		13 subventions équip.	
65 charges de gestion		74 dotations	57 700,79	21 immob.corp.		16 emprunts	
66 charges financières	10 439,39	75 autres produits	,	23 immob en cours	3 678,00	165 depots et caution	
67 charges exception.		76 produits financiers		23 opérations équip.		27 autres immo financ	
Dépenses réelles	18 760,90	77 produits exception.		27 autres immob.financ.		040 op.ordre transfert	1 383,00
42 op.ordre entre section	1 383,00	Recettes réelles	57 700,79	040 op.ordre transfert		diverses operat	
		042 op.ordre entre section		20 Dépenses imprévues		1 report n-1	
		43		report n-1	46 158,18	TOTAL	25 986,24
TOTAL	20 143,90	report n-1		TOTAL	63 936,11		
		TOTAL	57 700,79			RESULTAT INVESTISSEMENT: -	37 949,87
		RESULTAT FONCTIONNEMENT:	37 556,89				
		RESULTAT GLOBAL			- 392,98		
		CAF BRUTE			38 939,89		67,49%

Le Président, Yannick LAGRENAUDIE, se retire pour ne pas prendre part au vote.

Jacky JAULIN invite les membres du conseil communautaire à se prononcer sur le compte administratif 2020 du budget annexe « Maison de santé ».

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte, avec 23 voix pour, le compte administratif 2020 « Maison de santé » de la Communauté de Communes.

Délibération n° 9 - Vote du compte de gestion 2020 du budget annexe « Maison de santé »

Le compte de gestion 2020 du budget annexe « Maison de santé » dressé par le receveur est identique au compte administratif.

Le Président invite les membres du conseil communautaire à se prononcer sur la conformité du compte de gestion 2020 du budget annexe « Maison de santé ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme au compte administratif par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération n° 10 - Affectation des résultats 2020 du budget annexe « Maison de santé »

Le Conseil Communautaire, après avoir adopté le compte administratif du budget annexe « Maison de santé » de l'exercice 2020 de la Communauté de Communes,

⇒ statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,

⇒ constatant que le compte administratif de l'exercice 2020 présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de 37 556,89 € ;
- un déficit d'investissement de 37 949,87 € ;

après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit :

Affectation du déficit d'investissement de 37 949,87 € au compte 001 ;

Affectation de l'excédent de fonctionnement de 37 556,89 € au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé).

Le président donne lecture des chapitres des sections de fonctionnement et d'investissement du compte administratif 2020 du budget annexe « Portage de repas ».

PORTAGE A DOMICILE

COMPTE ADMINISTRATIF 2020																																																																																																			
SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT																																																																																																	
LIBELLES	DEPENSES	LIBELLES	RECETTES																																																																																																
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>011 charges générales</td><td style="text-align: right;">118 532,00</td></tr> <tr><td>012 charges personnel</td><td style="text-align: right;">39 947,91</td></tr> <tr><td>14 attenu. de produits</td><td></td></tr> <tr><td>65 charges de gestion</td><td style="text-align: right;">1,89</td></tr> <tr><td>66 charges financières</td><td></td></tr> <tr><td>67 charges exception.</td><td></td></tr> <tr><td>Dépenses réelles</td><td style="text-align: right;">158 481,80</td></tr> <tr style="background-color: #d9ead3;"><td>42 op.ordre entre section</td><td style="text-align: right;">24,00</td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td>TOTAL</td><td style="text-align: right;">158 505,80</td></tr> </table>	011 charges générales	118 532,00	012 charges personnel	39 947,91	14 attenu. de produits		65 charges de gestion	1,89	66 charges financières		67 charges exception.		Dépenses réelles	158 481,80	42 op.ordre entre section	24,00					TOTAL	158 505,80	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>013 atténuation charges</td><td style="text-align: right;">449,81</td></tr> <tr><td>70 produits</td><td style="text-align: right;">135 332,20</td></tr> <tr><td>73 impôts et taxes</td><td></td></tr> <tr><td>74 dotations</td><td style="text-align: right;">10 766,35</td></tr> <tr><td>75 autres produits</td><td style="text-align: right;">0,56</td></tr> <tr><td>76 produits financiers</td><td></td></tr> <tr><td>77 produits exception.</td><td style="text-align: right;">-</td></tr> <tr><td>Recettes réelles</td><td style="text-align: right;">146 548,92</td></tr> <tr style="background-color: #d9ead3;"><td>042 op.ordre entre section</td><td> </td></tr> <tr><td>43</td><td> </td></tr> <tr><td>report n-1</td><td style="text-align: right;">11 956,88</td></tr> <tr><td>TOTAL</td><td style="text-align: right;">158 505,80</td></tr> </table>	013 atténuation charges	449,81	70 produits	135 332,20	73 impôts et taxes		74 dotations	10 766,35	75 autres produits	0,56	76 produits financiers		77 produits exception.	-	Recettes réelles	146 548,92	042 op.ordre entre section		43		report n-1	11 956,88	TOTAL	158 505,80	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>16 emprunts</td><td></td></tr> <tr><td>10 dotations</td><td></td></tr> <tr><td>20 Subventions versées</td><td></td></tr> <tr><td>21 immob.corp.</td><td></td></tr> <tr><td>23 immob en cours</td><td></td></tr> <tr><td>23 opérations équip.</td><td></td></tr> <tr><td>27 autres immob.financ.</td><td></td></tr> <tr style="background-color: #ffff00;"><td>040 op.ordre transfert</td><td> </td></tr> <tr><td>20 Dépenses imprévues</td><td></td></tr> <tr><td>report n-1</td><td></td></tr> <tr><td>TOTAL</td><td style="text-align: center;">-</td></tr> </table>	16 emprunts		10 dotations		20 Subventions versées		21 immob.corp.		23 immob en cours		23 opérations équip.		27 autres immob.financ.		040 op.ordre transfert		20 Dépenses imprévues		report n-1		TOTAL	-	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>10 FCTVA+divers</td><td></td></tr> <tr><td>1068 excédent fonct.cap.</td><td></td></tr> <tr><td>13 subventions équip.</td><td></td></tr> <tr><td>16 emprunts</td><td></td></tr> <tr><td>165 depots et caution</td><td></td></tr> <tr><td>27 autres immo finan</td><td></td></tr> <tr style="background-color: #d9ead3;"><td>040 op.ordre transfert</td><td style="text-align: right;">24,00</td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td>1 report n-1</td><td style="text-align: right;">3 879,45</td></tr> <tr><td>TOTAL</td><td style="text-align: right;">3 903,45</td></tr> </table>	10 FCTVA+divers		1068 excédent fonct.cap.		13 subventions équip.		16 emprunts		165 depots et caution		27 autres immo finan		040 op.ordre transfert	24,00											1 report n-1	3 879,45	TOTAL	3 903,45
011 charges générales	118 532,00																																																																																																		
012 charges personnel	39 947,91																																																																																																		
14 attenu. de produits																																																																																																			
65 charges de gestion	1,89																																																																																																		
66 charges financières																																																																																																			
67 charges exception.																																																																																																			
Dépenses réelles	158 481,80																																																																																																		
42 op.ordre entre section	24,00																																																																																																		
TOTAL	158 505,80																																																																																																		
013 atténuation charges	449,81																																																																																																		
70 produits	135 332,20																																																																																																		
73 impôts et taxes																																																																																																			
74 dotations	10 766,35																																																																																																		
75 autres produits	0,56																																																																																																		
76 produits financiers																																																																																																			
77 produits exception.	-																																																																																																		
Recettes réelles	146 548,92																																																																																																		
042 op.ordre entre section																																																																																																			
43																																																																																																			
report n-1	11 956,88																																																																																																		
TOTAL	158 505,80																																																																																																		
16 emprunts																																																																																																			
10 dotations																																																																																																			
20 Subventions versées																																																																																																			
21 immob.corp.																																																																																																			
23 immob en cours																																																																																																			
23 opérations équip.																																																																																																			
27 autres immob.financ.																																																																																																			
040 op.ordre transfert																																																																																																			
20 Dépenses imprévues																																																																																																			
report n-1																																																																																																			
TOTAL	-																																																																																																		
10 FCTVA+divers																																																																																																			
1068 excédent fonct.cap.																																																																																																			
13 subventions équip.																																																																																																			
16 emprunts																																																																																																			
165 depots et caution																																																																																																			
27 autres immo finan																																																																																																			
040 op.ordre transfert	24,00																																																																																																		
1 report n-1	3 879,45																																																																																																		
TOTAL	3 903,45																																																																																																		
RESULTAT FONCTIONNEMENT:		-	RESULTAT INVESTISSEMENT:		3 903,45																																																																																														
RESULTAT GLOBAL			3 903,45																																																																																																
CAF BRUTE			-	11 932,88	-8,14%																																																																																														

Le Président, Yannick LAGRENAUDIE, se retire pour ne pas prendre part au vote.

Jacky JAULIN invite les membres du conseil communautaire à se prononcer sur le compte administratif 2020 du budget annexe « Portage de repas ».

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte, avec 23 voix pour, le compte administratif 2020 « Portage de repas » de la Communauté de Communes.

Délibération n° 12 - Vote du compte de gestion 2020 du budget annexe « Portage de repas »

Le compte de gestion 2020 du budget annexe « Portage de repas » dressé par le receveur est identique au compte administratif.

Le Président invite les membres du conseil communautaire à se prononcer sur la conformité du compte de gestion 2020 du budget annexe « Portage de repas ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme au compte administratif par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération n° 13 - Affectation des résultats 2020 du budget annexe « Portage de repas »

Le Conseil Communautaire, après avoir adopté le compte administratif du budget annexe « Portage de repas » de l'exercice 2020 de la Communauté de Communes,

⇒ statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,

⇒ constatant que le compte administratif de l'exercice 2020 présente :

- un excédent d'investissement de 3 903,45 € ;

après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit :

Affectation de l'excédent d'investissement de 3 903,45 € au compte 001.

Le président donne lecture des chapitres des sections de fonctionnement et d'investissement du compte administratif 2020 du budget annexe « Office de tourisme ».

OFFICE DU TOURISME

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
LIBELLES	DEPENSES	LIBELLES	RECETTES	LIBELLES	DEPENSES	LIBELLES	RECETTES
011 charges générales	37 731,59	013 atténuation charges	8 177,37	16 emprunts		10 FCTVA+divers	1 319,00
012 charges personnel	76 866,28	70 produits	4 937,80	10 dotations		1068 excédent fonct.cap.	15 933,09
14 attenu. de produits	1 561,71	73 impôts et taxes	17 160,62	20 Subventions versées		13 subventions équip.	31 060,52
65 charges de gestion		74 dotations	95 094,71	21 immob.corp.		16 emprunts	
66 charges financières		75 autres produits	17 782,20	23 immob en cours	9 199,11	165 depots et caution	
67 charges exception.		76 produits financiers		23 opérations équip.		27 autres immo financ	
023 virt section d'invest		77 produits exception.		27 autres immob.financ.		040 op.ordre transfert	444,00
Dépenses réelles	116 159,58	Recettes réelles	143 152,70	040 op.ordre transfert		021 Virement sect fonct	
42 op.ordre entre section	444,00	042 op.ordre entre section		20 Dépenses imprévues		RAR	
		43		RAR		1 report n-1	
		report n-1	2 206,47	report n-1	15 933,09		
TOTAL	116 603,58	TOTAL	145 359,17	TOTAL	25 132,20	TOTAL	48 756,61
RESULTAT FONCTIONNEMENT:			28 755,59	RESULTAT INVESTISSEMENT:			23 624,41
RESULTAT GLOBAL				52 380,00			
CAF BRUTE				26 993,12			
				18,86%			

Le Président, Yannick LAGRENAUDIE, se retire pour ne pas prendre part au vote.

Jacky JAULIN invite les membres du conseil communautaire à se prononcer sur le compte administratif 2020 du budget annexe « Office de tourisme ».

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte, avec 23 voix pour, le compte administratif 2020 « Office de tourisme » de la Communauté de Communes.

Délibération n° 15 - Vote du compte de gestion 2020 du budget annexe « Office de tourisme »

Le compte de gestion 2020 du budget annexe « Office de tourisme » dressé par le receveur est identique au compte administratif.

Le Président invite les membres du conseil communautaire à se prononcer sur la conformité du compte de gestion 2020 du budget annexe « Office de tourisme ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme au compte administratif par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération n° 16 - Affectation des résultats 2020 du budget annexe « Office de tourisme »

Le Conseil Communautaire, après avoir adopté le compte administratif du budget annexe « Office de tourisme » de l'exercice 2020 de la Communauté de Communes,

- ⇒ statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,
- ⇒ constatant que le compte administratif de l'exercice 2020 présente :
 - un excédent d'investissement de 23 624,41 € ;
 - un excédent de fonctionnement de 28 755,59 €.

après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit :

Affectation de l'excédent d'investissement de 23 624,41 € au compte 001 ;

Affectation de l'excédent de fonctionnement (28 755,59 €) :

9 442,19 € au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) ;

19 313,40 € au compte 002.

Délibération n° 17 - Vote du compte administratif 2020 du budget annexe « SPANC »

Le président donne lecture des chapitres des sections de fonctionnement et d'investissement du compte administratif 2020 du budget annexe « SPANC ».

SPANC**COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT					
LIBELLES		DEPENSES	LIBELLES		RECETTES	LIBELLES		RECETTES	
011 charges générales		1 789,45	013 atténuation charges			10 FCTVA+divers			
012 charges personnel		17 500,00	70 produits		42 199,10	10 dotations			
14 attenu. de produits			73 impôts et taxes			20 Subventions versées		1068 excédent fonct.cap.	
65 charges de gestion			74 dotations			21 immob.corp.		13 subventions équip.	
66 charges financières			75 autres produits			23 immob en cours		16 emprunts	
67 charges exception.		3 722,70	76 produits financiers			23 opérations équip.		165 depots et caution	
			77 produits exception.		-	27 autres immob.financ.		27 autres immo finan	
Dépenses réelles		23 012,15	Recettes réelles		42 199,10	040 op.ordre transfert		040 op.ordre transfert	
42 op.ordre entre section			042 op.ordre entre section			20 Dépenses imprévues			
			43					diverses operat	
			report n-1		41 275,90	report n-1		1 report n-1	
			TOTAL		83 475,00	TOTAL		-	
TOTAL		23 012,15							
RESULTAT FONCTIONNEMENT:					60 462,85	RESULTAT INVESTISSEMENT:			
						-			
RESULTAT GLOBAL						60 462,85			
CAF BRUTE						19 186,95			45,47%

Le Président, Yannick LAGRENAUDIE, se retire pour ne pas prendre part au vote.

Jacky JAULIN invite les membres du conseil communautaire à se prononcer sur le compte administratif 2020 du budget annexe « SPANC ».

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte, avec 23 voix pour, le compte administratif 2020 « SPANC » de la Communauté de Communes.

Délibération n° 18 - Vote du compte de gestion 2020 du budget annexe « SPANC »

Le compte de gestion 2020 du budget annexe « SPANC » dressé par le receveur est identique au compte administratif.

Le Président invite les membres du conseil communautaire à se prononcer sur la conformité du compte de gestion 2020 du budget annexe « SPANC ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme au compte administratif par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération n° 19 - Affectation des résultats 2020 du budget annexe « SPANC »

Le Conseil Communautaire, après avoir adopté le compte administratif du budget annexe « SPANC » de l'exercice 2020 de la Communauté de Communes,

- ⇒ statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,
- ⇒ constatant que le compte administratif de l'exercice 2020 présente :
 - un excédent de fonctionnement de 60 462,85 €.

après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit :

Affectation de l'excédent de fonctionnement de 60 462,85 € au compte 002.

Délibération n° 20 - Vote du compte administratif 2020 du budget principal

Le président donne lecture des chapitres des sections de fonctionnement et d'investissement du compte administratif 2020 du budget principal.

COMMUNAUTE DE COMMUNES BUDGET PRINCIPAL

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT				
LIBELLES		DEPENSES	LIBELLES		RECETTES	LIBELLES		RECETTES
011	charges générales	354 425,31	013	atténuation charges	49 656,56	16	emprunts	9 448,56
012	charges personnel	922 153,02	70	produits	149 591,93	10	dotations	-
14	attenu. de produits	124 033,00	73	impôts et taxes	2 344 456,00	20	Subventions versées	18 878,00
65	charges de gestion	1 162 540,48	74	dotations	157 126,29	21	immob.corp.	10 821,06
66	charges financières	4 130,11	75	autres produits	1 251,57	23	immob en cours	19 559,34
67	charges exception.		76	produits financiers		23	opérations équip.	
	Dépenses réelles	2 567 281,92	77	produits exception.	10 482,01	27	autres immob.financ.	
42	op.ordre entre section	30 752,68		Recettes réelles	2 712 564,36	040	op.ordre transfert	
			042	op.ordre entre section		20	Dépenses imprévues	
			43					
				report n-1	532 170,82		report n-1	44 401,26
	TOTAL	2 598 034,60		TOTAL	3 244 735,18		TOTAL	103 108,22
				RESULTAT FONCTIONNEMENT:	646 700,58		RESULTAT INVESTISSEMENT:	- 15 853,33
				RESULTAT GLOBAL CAF BRUTE	630 847,25			5,36%
					145 282,44			

Le Président, Yannick LAGRENAUDIE, se retire pour ne pas prendre part au vote.

Jacky JAULIN invite les membres du conseil communautaire à se prononcer sur le compte administratif 2020 du budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte, avec 23 voix pour, le compte administratif 2020 du budget principal de la Communauté de Communes.

Jean-Michel SAUTREAU souligne qu'il conviendrait de mettre en parallèle le budget et le réalisé.

Il souligne également la disproportion entre l'investissement et le fonctionnement.

Jean-Jacques GENDREAU fait observer que des investissements ont été réalisés avec la création de la MSP, du Point Jeunes et que des projets sont lancés avec l'aménagement du siège à la Roche-Chalais, l'extension de la MSP et les travaux du village vacances. Il rappelle que les communes en transférant les écoles à la CC ont transféré les charges de fonctionnement des affaires scolaires.

Le président souligne l'importance d'engager des opérations d'investissement inscrites dans le projet de territoire.

Concernant le secteur de la santé, le président informe que l'activité du centre de santé devrait démarrer le 15 mars. Le docteur Roumain a programmé sa visite sur St Aulaye en avril.

Arnaud DE MASGONTIER informe que, lors de la dernière réunion du conseil municipal de la Roche-Chalais, Angelyna HAURY a fait le compte-rendu de la réunion qui s'est tenue à Ribérac au sujet de la pénurie de médecins, à laquelle elle a participé avec le président.

Le président précise que cette réunion a porté sur la situation de déficit médical du territoire de la CCPR et la CCPSA. Le territoire n'est pas inscrit en ZIP (Zone d'Intervention Prioritaire). L'évaluation des ZIP est réalisée par l'ARS tous les 5 ans. La dernière évaluation date de 2016. Or, depuis 2016, le territoire a enregistré de nombreux départs à la retraite de médecins généralistes. L'ARS a évalué la situation du territoire à un moment donné sans projection sur les départs.

Un projet de maison médicale pour les gardes est en cours d'élaboration à Ribérac. L'inscription du territoire en ZIP permettrait à ce projet de bénéficier d'une subvention de 50 000 €. La révision des ZIP aura lieu en juin 2021. Un dossier va être constitué pour demander ce classement en ZIP. Angelyna HAURY suit cette affaire pour la CCPSA.

Délibération n° 21 - Vote du compte de gestion 2020 du budget principal

Le compte de gestion 2020 du budget principal dressé par le receveur est identique au compte administratif.

Le Président invite les membres du conseil communautaire à se prononcer sur la conformité du compte de gestion 2020 du budget principal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme au compte administratif par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération n° 22 - Affectation des résultats 2020 du budget principal

Le Conseil Communautaire, après avoir adopté le compte administratif du budget principal de l'exercice 2020 de la Communauté de Communes,

⇒ statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,

⇒ constatant que le compte administratif de l'exercice 2020 présente :

- un déficit d'investissement de 15 853,33 € ;
- un excédent de fonctionnement de 646 700,58 €.

après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit :

Affectation de déficit d'investissement de 15 853,33 € au compte 001

Affectation de l'excédent de fonctionnement (646 700,58 €) :

42 214,83 € au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé), en recettes d'investissement ;

604 485,75 € au compte 002, en fonctionnement.

Délibération n° 23 - Demande de subvention de l'association des Restaurants du Cœur

Les restaurants du cœur de la Dordogne, dont le siège est à Coulounieix-Chamiers, intervient sur des missions :

- d'aide alimentaire (Plus de 1 000 000 repas distribués à 9 000 personnes sur 23 centres au cours de la dernière campagne sur l'ensemble du département),
- de distribution de vêtements chauds, de produits d'hygiène
- de chantiers d'insertion et des actions de réinsertion de personnes vulnérables dans la vie sociale et économique. L'association compte 700 bénévoles.

Les responsables de l'association ont sollicité le président pour une aide financière sur l'exercice 2020.

Une aide de 500 € a été votée pour l'année 2020.

Le président informe que l'incendie du local affecté aux Restaurants du Cœur, Népomucène et Double Jeu a détruit l'ensemble des équipements des associations. Il a été convenu que la commune de St Aulaye mette à disposition des Restaurants du Cœur la salle des fêtes pour assurer la distribution. L'association a perdu les réserves qui devaient maintenir la distribution jusqu'au lancement de la campagne d'été.

L'état des lieux des pertes (mobilier, frigos, bureautique,...) permettra de préciser les besoins de l'association.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire, décide d'approuver l'octroi d'une aide de 500 € à l'association des Restaurants du Cœur au titre de l'année 2021.

Délibération n° 24 - Fermeture du compte bancaire du syndicat d'initiative de la Roche-Chalais, non utilisé

Le compte bancaire de l'ex syndicat d'initiative de la Roche-Chalais est toujours actif. L'agence du Crédit Agricole nous informe que la clôture de ce compte nécessite une délibération du conseil communautaire approuvant l'opération de virement du solde restant de près de 100 € sur le compte de la communauté de communes et la fermeture du compte. La somme sera affectée au budget tourisme.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire, décide d'approuver la proposition du président.

Délibération n° 25 - Présentation du dispositif « Petites Villes de Demain » et recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet

Le président rappelle qu'en vue de soutenir l'engagement des collectivités territoriales dans la transition écologique et favoriser la cohésion territoriale, l'Etat met en place un nouvel outil : le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). Dans le cadre du plan national de relance, le CRTE vise à simplifier et à rapprocher les dispositifs d'aides de l'Etat et des différents partenaires au service des spécificités et des enjeux de chaque territoire. Parmi les dispositifs d'aides inscrits dans le CRTE, figure l'opération « Petites Villes de Demain » dont les communes de la Roche-Chalais et de St Aulaye sont lauréates.

A l'échelle du département de la Dordogne, 5 périmètres de mise en œuvre du CRTE ont été définis. La communauté de communes du Pays de St Aulaye est incluse dans le périmètre constitué des communautés de communes : CC Isle Vern Salembre en Périgord (Mussidan) / CC Isle et Crempse en Périgord (St Astier) / CC Isle Double Landais (Montpon) / CC Pays de Saint-Aulaye / CC Périgord ribéraçois. Le CRTE sera porté par le Pays de la Vallée de l'Isle.

Chacune des 5 communautés de communes doit identifier les enjeux et les projets de son territoire en vue de proposer les actions transversales du CRTE. Les élus du Pays de St Aulaye sont ainsi amenés à participer à l'élaboration de ce contrat, défini pour une période de 6 ans.

Lors de la réunion du conseil communautaire du 28 janvier, Yannick LAGRENAUDIE et Jean-Michel SAUTREAU ont été désignés représentants titulaires de notre communauté de communes au sein du CRTE.

Pascale ROUSSIE-NADAL et Hervé BERRY ont été désignés suppléants.

Le premier axe d'intervention proposé par la commission « développement durable » de la CC, dans le cadre du CRTE, est celui de la rénovation énergétique des bâtiments municipaux.

Lors d'une réunion à la préfecture à laquelle ont participé Yannick LAGRENAUDIE et de Jean-Michel SAUTREAU, il a été acté que la CC Isle et Crempse en Périgord (St Astier) sera porteuse du projet.

Concernant plus particulièrement le dispositif « Petites Villes de demain », l'Etat apporte une aide significative à l'ingénierie pour permettre le recrutement d'un chef de projet avec un financement de 75 %.

Le poste de chef de projet recruté par la CC sera ainsi financé à 75 % par l'Etat et le solde de 25 % sera reparti entre les communes de la Roche-Chalais, de St Aulaye et la CC.

Un comité de projet devra être constitué. Ce groupe sera co-présidé par les maires de La Roche-Chalais et de St Aulaye. Il comprendra des élus, des administratifs, des représentants de la préfecture, du conseil départemental et du conseil régional. Il est proposé qu'un élu représente les 4 autres communes de l'EPCI. Pascale ROUSSIE-NADAL est candidate.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire, décide de désigner Pascale ROUSSIE-NADAL, représentante des 4 communes de l'EPCI au sein du comité de projet.

Divers

Le président dresse un état des lieux des travaux

Aménagement du siège de la CC à la Roche-Chalais :

Les pièces de marché et les ordres de services des lots 1 ; 3 ; 4 ; 6 ; 7 ; 8 et 9 seront signés ce jeudi en présence de l'architecte. Le planning des travaux sera précisé. Une nouvelle consultation a été lancée pour les 2 lots infructueux (plâtrerie et électricité). Une offre a été reçue pour chacun des lots.

Rénovation de la salle commune du Village vacances de St Vincent : Les offres ont été réceptionnées et transmises à l'architecte pour analyse. 2 lots sont infructueux (menuiserie bois et plomberie). 2 entreprises sont susceptibles de répondre sur ces lots.

Extension de la MSP : La demande de permis de construire a été déposée, les services de la DDT ont été avisés de l'urgence du dossier.

Jacky JAULIN étant le seul membre de la commission travaux, André VIAUD propose de le rejoindre.

Territoire d'Industrie

Le président de la Communauté de communes, Yannick LAGRENAUDIE, et le chef d'entreprise, Franck LAROQUE, de la société STM 24, représentent le binôme élu/entreprise du Pays de St Aulaye au sein du dispositif Territoire d'Industrie « Périgord Limousin ». Le dispositif national « Territoires d'industrie » s'inscrit dans une stratégie de reconquête industrielle.

Sur la thématique « attirer pour recruter », les participants de l'atelier ont décidé de retenir en priorité :

- Une communication spécifique Territoire d'industrie Dordogne/Haute-Vienne sur le réseau LinkedIn
- Montée en puissance des visites d'usines
- Observatoire de l'emploi

Sur la thématique « innover », les propositions d'actions retenues en priorité

- Programmation de formations/accompagnement des dirigeants d'entreprises
- Les clubs d'entreprises

Dans le cadre de cette opération, deux rencontres avec des chefs d'entreprises se sont tenues le 15 janvier et le 12 février pour la création d'un club entreprises sur le Pays de St Aulaye. Les participants ont manifesté leur volonté de constituer un réseau local, sous la forme associative, pour mieux se connaître, échanger, collaborer, être visibles, se faire connaître des habitants et mieux accéder aux aides.

Les statuts de l'association sont en cours d'élaboration. Il a été convenu que des entretiens seraient conduits directement par M. Lagrenaudie, M. Sautreau et M. Pouteau de Céraquitaine auprès des chefs d'entreprises de la Roche-Chalais ne pouvant se libérer pour les réunions (Sécurité 24, Bossi, Marquage Plus,...). Le réseau pourrait être étendu aux autres acteurs de l'économie et non réservé aux seules entreprises de l'industrie.

Suite aux nombreux décès liés à la COVID à l'EHPAD de la Roche-Chalais, Rémi RAMBONONA attire l'attention des élus sur la prise en charge insuffisamment efficace des résidents en raison du manque de moyens.

Beaucoup de résidents sont décédés sans soins palliatifs.

Alors que des transferts de patients de région en région ont été organisés, les pensionnaires de l'EHPAD atteints de la COVID 19 n'ont pas été transférés vers le CHICRDD (sites médicalisés de St Aulaye et de Ribérac). Les EHPAD ne disposent pas d'infirmier la nuit et manquent de ressources médicales et paramédicales.

Le président souligne que le transfert des malades de la COVID vers les SSR est intervenu tardivement, mais que les leçons ont été tirées et que le service SSR de St Aulaye a été transformé en service d'accueil des malades atteints de la COVID.

Rémi CHAUSSADE précise que dans le projet de territoire du CHICRDD, les SSR devaient accueillir les patients des 4 EHPAD.

Le président va saisir la direction du CHICRDD à ce sujet.

Jean-Jacques GENDREAU ajoute qu'après le manque de médecins, la pénurie porte actuellement sur les infirmiers. La direction ne peut pas prendre la responsabilité d'ouvrir des lits si l'encadrement médical/infirmier n'est pas assuré.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.